

Le Mardi 19 mars 2019

**Assemblée Générale du Centre Social
des floralies**

Grâce à la démarche de renouvellement de l'agrément Centre Social,

L'année 2018, a été riche en échanges techniques et de définition d'orientations globales entre le centre social, l'ensemble de ces partenaires dont la CAF et la ville.

Véritable document cadre qui permet au centre social de s'affirmer comme un équipement d'animation de la vie sociale locale, de lutte contre les exclusions, privilégiant la participation des habitants dans un souci de prévention, de mixité sociale, générationnelle et culturelle, il est aussi un guide qui permet d'ancrer dans la durée des objectifs souvent partagés par et avec la ville.

Les rencontres qui ont émaillées cette période ont permis de partager, d'échanger, de discuter (de façon parfois un peu vive) mais finalement de travailler ensemble dans le cadre d'un partenariat qui ne demande qu'à être entretenu et renforcé.

Ce fut le cas, par la suite avec le renouvellement de la convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2020 qui unit les centres sociaux et la ville. Plus que des objectifs budgétaires et financiers, cette convention reconnaît à la fois la fonction d'animation globale du centre social mais aussi sa compétence en matière de politiques dérogatoires de l'Etat sur les quartiers de la politique de la ville.

Par cette convention, ce sont ainsi 98 857 € qui sont destinés :

- Au développement de la participation des habitants et de l'éducation populaire, au développement des partenariats, à l'accueil de tous les habitants, à la fonction de veille sociale et à l'accompagnement du développement social local.
- A la mise en œuvre de la halte-garderie et du centre de loisirs 4 6 ans le mercredi et les petites vacances
- D'assurer le développement du Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) destiné aux jeunes de 11 à 17 ans. Dispositif important pour le développement des politiques jeunesse, cet accueil est un exemple des bonnes pratiques entre le centre social et la ville.

Ce sont ensuite 19 021 € qui sont destinés à la réalisation d'actions ponctuelles, annuelles pour répondre à des besoins nouvellement apparus ou non couverts et ceci dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du contrat de ville.

Fort de ce partage du partenariat débuté en 2018 avec le renouvellement de l'accord CAF, la ville a aussi pris le parti de poursuivre cette démarche en 2019 en associant largement le centre social au renouvellement, en cours, de la Convention Enfance Jeunesse.

Ce dispositif CAF est non seulement le reflet d'intérêts communs dans le cadre de l'accueil des jeunes, il est aussi l'occasion de constats collectifs sur les fragilités et forces du territoire, l'identification des précarités.

Il est fort à penser que pour répondre aux faiblesses repérées, la réflexion puis le renforcement d'un axe parentalité soit

envisagé. Le centre social devra avoir toute sa place dans cette démarche.

L'année 2018 et ce début d'année ont donc été riches en échanges, en constats communs, en engagements réciproques et il paraît aujourd'hui important de transformer ces éléments partagés en actions communes au bénéfice des populations et des habitants des quartiers. Toutes les conditions seront ainsi réunies pour la réussite de politiques locales communes.